

Fiche produit Orif

Mesures communes entre SRIHV et l'Orif

Le mesure ci-dessous résulte du mariage des compétences du SRIHV et de l'Orif.

Le SRIHV (Service Romand d'Informatique pour Handicapés de la Vue) possède les compétences et l'expérience de l'évaluation des moyens auxiliaires informatiques adéquats et de l'entraînement aux techniques de travail compensatoires pour développer des méthodes efficaces et adaptées au handicap de la vue.

L'Orif (Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle) est reconnu pour son expertise en matière d'instruction, évaluation, orientation, formation et intégration professionnelle durable. Leader en Suisse Romande, l'Orif possède une longue expérience de l'accompagnement des personnes en situation vulnérable ou précaire et de la mise en œuvre d'un plan d'intégration socioprofessionnelle.

Libellé	Formation et mise en pratique des techniques informatiques de base spécifiques au handicap visuel en vue d'une formation professionnelle initiale ou d'un reclassement.
Contexte et utilité de la mesure	Voir annexe 1
Type de mesure	Mesures : instruction (69 RAI), orientation professionnelle (15 LAI), préparation à la formation professionnelle initiale (16 LAI), reclassement (17 LAI) <ol style="list-style-type: none">1. Préparation et initiation aux mesures d'instruction et d'ordre professionnel ou à la réintégration du 1^{er} marché de l'emploi de personnes mal et non voyantes.2. En cours de mesure, début des démarches d'orientation / évaluation professionnelle. Mesure conjointe et complémentaire aux prestations du SRIHV (Service Romand d'Informatique pour Handicapés de la Vue) : <i>formation de base aux techniques spécifiques au handicap visuel</i>
Concept général Orif	Voir annexe 2
Public-cible	Handicapés de la vue, <ul style="list-style-type: none">• Jeunes en transition entre la scolarité et la formation professionnelle• Adultes en risque de perte d'emploi ou ayant perdu leur emploi suite à la survenance ou l'aggravation d'un déficit visuel
Objectifs	Préparer aux mesures d'ordre professionnel, en vue de prévenir les échecs de ces mesures et d'améliorer les perspectives de rendement et employabilité à terme <ul style="list-style-type: none">• Pratiquer en situation réelle de travail à l'Orif les apprentissages réalisés au SRIHV relatifs aux techniques, logiciels et moyens auxiliaires spécifiques aux handicapés de la vue• lever les obstacles identifiés en termes d'apprentissage et de mise en application pratique sur la place de travail• Se positionner sur le potentiel de réadaptation
Prérequis	Avoir suivi la mesure d'assessment commune SRIHV/Orif (voir fiche produit spécifique) Etre autonome dans les déplacements (les moyens de locomotion doivent être acquis avant le début de la mesure).
Méthodes	<ol style="list-style-type: none">1. SRIHV : formation de base aux techniques spécifiques au handicap visuel (voir fiche produit y relative)2. Orif : transfert pratique en situation de travail des connaissances acquises au SRIHV, dans un contexte professionnel de type bureau-commerce ou informatique, avec un encadrement social, pédagogique et professionnel adapté.

- Mettre en pratique des apprentissages et logiciels en situation de travail.
- Réaliser des exercices ou participer à la réalisation de mandats de prestations réels dans les domaines du bureau-commerce ou de l'informatique.
- Tester des stratégies visant à simplifier le travail et améliorer l'efficacité.

Exercices pratiques sur les logiciels usuels de la suite Office (Word, Excel, Outlook, Powerpoint) et sur les spécificités liées au handicap visuel (accès internet, zoomtext – Jaws → Fusion)

La mesure se déroule conjointement entre le SRIHV, à Lausanne, et l'Orif à Pomy. Le taux de présence est globalement réparti entre les 2 organes, avec une présence accrue au SRIHV en début de mesure et à l'Orif par la suite.

Programme

Module 1	5 premières semaines (ou davantage selon besoins)	Présence exclusive au SRIHV (Actuellement 3 jours hebdomadaires) <i>Mise en place des moyens de locomotion pour les déplacements par l'assuré, éventuellement avec le soutien du SRIHV et de l'Orif, sous couvert des moyens auxiliaires de l'OAI.</i>
	De 6 ^{ème} semaine en principe à 12 ^{ème} semaine	Selon programme individualisé. En principe <ul style="list-style-type: none"> • 3 jours au SRIHV • 2 jours* à l'Orif

Possibilité de changer d'articles de mesure pour les modules 2 et 3

Module 2	Selon programme individualisé <ul style="list-style-type: none"> • 2 jours au SRIHV • 3 jours* à l'Orif. Début de démarches d'orientation / évaluation professionnelle
Module 3, si besoins spécifiques	Selon programme individualisé. En principe <ul style="list-style-type: none"> • 2 jours au SRIHV • 3 jours* à l'Orif. Finalisation des démarches d'orientation professionnelle

*ou demi jour pour temps partiels

Le plan-cadre détaillé de formation aux techniques spécifiques au handicap visuel (SRIHV) et de ses mises en pratique (Orif) est disponible sur demande.

Admission

L'OAI adresse un mandat REA, avec mention explicite relative au type de mesure : « mesure conjointe SRIHV / Orif Pomy ».

1. Si l'assessment (voir prérequis) a été réalisé, confirmation des objectifs et modalités de la mesure et dates d'admission
2. Si l'assessment n'a pas été réalisé, le SRIHV le planifie conjointement avec l'Orif Pomy

Selon les résultats de l'assessment, le SRIHV et l'Orif Pomy rendent leurs conclusions à l'OAI :

- Maîtrise suffisante des outils informatiques pour entrer en MOP sans mesure préparatoire préalable
→ la mesure conjointe est abandonnée
→ proposition de MOP à l'Orif ou non
- Si maîtrise insuffisante, confirmation de mesure conjointe SRIHV / Orif de préparation aux MOP *formation et mise en pratique des techniques spécifiques.*

Le programme-cadre de la mesure est adapté à chaque situation particulière

Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilans internes réguliers afin de vérifier la progression et l'atteinte des objectifs et apporter les correctifs s'il y a lieu : adaptations d'objectifs, voire interruption prématurée de la mesure si besoin, en accord avec l'OAI ➤ Information à l'OAI en cas d'écart avec les objectifs fixés ou en cas de péjoration significative du taux d'activité ➤ Synthèse en fin de mesure ou au cours de celle-ci, si nécessaire ➤ Rapports coordonnés SRIHV et Orif au terme de toute mesure et après les synthèses <ul style="list-style-type: none"> ➤ reprenant l'atteinte des objectifs respectifs ➤ concluant sur les perspectives de réussite d'une formation et / ou d'intégration professionnelle et les étapes, moyens ou mesures nécessaires pour y parvenir.
Durée	<p>En principe 6 mois : 3 mois renouvelable une fois selon justificatif. Si besoins spécifiques, prolongation à 9 mois</p>
Taux d'activité	<p>Entre 50 et 100% Le taux de présence est réparti entre les 2 organes (voir <i>méthode et programme</i>).</p>
Coûts / facturation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Facturation SRIHV selon chiffre tarifaire 905.792.2 2. Facturation Orif selon mode de tarification de la formation théorique 905.580.4
Solution d'hébergement	<p>Oui (avec adaptations horaires au SRIHV si besoin, en fonction des contraintes de transports depuis l'Orif Pomy)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ conditions selon convention de prestations en vigueur ➤ fiche descriptive annexe